# EST-CE QUE LA DÉSOBÉISSANCE ANNULE LE JEÛNE ?

Publié par Cheikh Ahmad An-Najmi. Publié dans Annulatifs du jeûne



**Est-ce que la désobéissance annule le jeûne ?**
Cheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 0min 35

**Question :**
**Est-ce que la désobéissance annule le jeûne ? Et le rattrapage est-il obligatoire pour son auteur ou non ?**

**Réponse :**

La désobéissance varie, et la désobéissance qui n'annule pas le jeûne en diminue [la récompense]. Cependant, il y a des désobéissances qui annulent le jeûne, comme la masturbation, commettre la fornication ou ce qui est semblable à cela – nous demandons à Allah le pardon et la protection – il ne fait donc pas de doute que celles-ci rompent [le jeûne].

[Fin de la réponse de Cheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com